

Eviter les pièges de l'investissement outre-mer

JEAN-DENIS ERRARD - ENEUX LES ECHOS | LE 01/07/2013

Dispositif de défiscalisation très attractif, le « Girardin industriel » a séduit des milliers de contribuables en métropole et permis la création d'activités dans les DOM-TOM. Mais le flou et la complexité du montage donnent lieu à une avalanche de contentieux. Comment s'y retrouver ?

L'histoire se passe en Martinique et elle est consternante. Thierry Noreskal, le patron de Nordy Gest, est ce qu'on appelle un monteur d'opérations. Il s'est spécialisé comme d'autres dans le « Girardin industriel », du nom de la ministre qui a initié cette incitation à investir dans l'économie ultramarine. Il proposait d'investir dans des plantations de cannes à sucre et de bananes martiniquaises. Une bonne chose pour l'économie locale comme pour les investisseurs. Ces derniers sont souvent des particuliers de la métropole intéressés par un avantage fiscal : 38,25% de déduction sur leur impôt sur le revenu, avec un maximum de 40 000 euros d'économie d'impôt par an.

Seulement voilà, l'administration fiscale, trois années après, conteste l'opération. Thierry Noreskal reçoit une « proposition de redressement » pour près de... 25 millions d'euros ! « J'ai vraiment cru que ma vie était foutue », confesse-t-il. Qui plus est, il apprend que des redressements vont être envoyés aux quelque 1 300 investisseurs concernés, qui pour la plupart ont placé entre 5 000 et 15 000 euros dans l'affaire. « On a cru qu'il s'agissait d'une escroquerie », confie l'un d'entre eux. « Aux impôts, on m'a parlé de fausses factures et d'investissements qui n'avaient pas été réellement réalisés », ajoute un autre. De fait, Thierry Noreskal a été traité comme un délinquant : deux perquisitions dont une à son domicile, des huissiers qui défilent, un avis à tiers détenteur sur tous les comptes bancaires, une hypothèque prise sur sa maison. Le tout avec des pénalités fiscales astronomiques : une vingtaine de millions sur les 25 réclamés par le fisc ! « Après trois ans et demi d'explications et de recours successifs, le contrôleur des impôts abandonne tous les redressements, explique aujourd'hui son avocat, Jean-Claude Drié, lui-même ancien inspecteur des impôts. Je ne comprends pas leur entêtement, on avait des décisions de justice dans d'autres affaires qui étaient en notre faveur, on avait une réponse du ministre François Baroin à un député qui allait aussi dans notre sens ! Après des années de tracasseries, l'administration, avant même que la justice examine le dossier, laisse tomber. Sans un mot d'excuse. » De 25 millions on est passé à zéro !

1/La sévérité du fisc

Les contrôles fiscaux sont systématiques en Girardin industriel. Pascale Tardieu, conseillère en gestion de patrimoine et présidente d'une association de défense d'investisseurs dans le cadre du dossier Gesdom (photovoltaïque), jure de ne plus jamais toucher à la « défiscalisation DOM-TOM ». « Je ne dis pas que tous les opérateurs sont des gens irréprochables, confie l'avocat Jean-Claude Drié. Mais la grande majorité des opérations sont honnêtes. En réalité, on a affaire à des contrôleurs qui ont sans doute reçu des consignes, car des nouveaux dossiers de redressement, j'en rentre tous les jours ! » Erivam, Ifom, Sun Gest, Nordy Gest, KJD Capital, Gest Dom, DTD/Lynx... Bien des opérateurs sont en conflit avec le fisc. Et Jean Crusol, conseiller régional de Martinique, de s'insurger : « A cause de quelques personnes peu recommandables, on jette le discrédit sur tout le dispositif dont l'impact économique est pourtant indiscutable. » Certains spécialistes estiment que le fisc aurait eu pour consigne de remettre en cause les déductions, en raison de leur coût élevé pour les finances publiques, de l'ordre du milliard d'euros ! « La cause des investisseurs qui ont de l'argent ne fait pas pleurer », déplore Pascale Tardieu, étonnée de voir que peu de parlementaires se saisissent de cette question. Que ce soit dans Gesdom ou dans d'autres projets, plusieurs centaines de métropolitains ont investi à La Réunion dans la production d'électricité photovoltaïque (elle pèse aujourd'hui 30% de l'énergie consommée grâce à cette défiscalisation). Eh bien, toutes les opérations des années 2008, 2009 et 2010 sont dans le collimateur du fisc.

L'administration considère que les panneaux d'énergie solaire ont certes été livrés et installés, mais que

l'opérateur ne justifie pas pour l'année de déduction fiscale d'une attestation de raccordement complet au réseau d'ERDF. Aucune circulaire n'impose pourtant cette condition ! Qui plus est, un moratoire par décret gouvernemental a suspendu et reporté à 2011 toutes les 1 306 demandes de raccordement déposées au dernier trimestre 2010. Mais, explique l'avocat Jean-Claude Drié, le délai de raccordement peut prendre dix-huit mois ! EDF ne se presse pas, affirment les victimes, parce que cette énergie est achetée cher et revendue bien moins. En cas de retard, la déduction fiscale saute, irrévocablement. « A partir de 2011, le tarif de rachat de l'électricité est passé de 0,40 euro le kWh à 0,12 euro, déplore la députée écologiste Michèle Bonneton. Les projets initiés avant 2011 mais connectés au réseau en 2011, du fait des retards de traitement des dossiers par EDF, l'ont été sur la base du nouveau tarif, mettant à mal les projets d'investissement et ne pouvant pas être rentables sur cette nouvelle base. Rien que sur l'île de La Réunion, 840 exploitants de centrales photovoltaïques sont en faillite potentielle et 1 100 centrales photovoltaïques sont actuellement en arrêt du fait de l'absence de maintenance, remettant en cause l'avantage fiscal octroyé aux investisseurs dans le cadre du dispositif Girardin. » Bien des conseils de gestion de patrimoine indépendants (CGPI) ont jeté l'éponge et ne veulent plus entendre parler d'outre-mer. Jean-Pierre Rondeau, président des CGPI, est cinglant : « Le Girardin industriel, c'est devenu n'importe quoi ! Le fisc a trop tendance à ne pas reconnaître la parole de l'Etat. » Le schéma complexe et le manque de formation des contrôleurs génèrent ces redressements, selon le martiniquais Thierry Noreskal.

2/Un schéma (trop ?) complexe

Comment cela se passe-t-il ? Etape 1, vous constituez une société dite transparente (une société en nom collectif) qui va investir dans l'économie locale, à travers des sociétés en participation (SEP) créées par les contribuables de métropole. Petite précision, souvent ignorée : en cas d'insuffisance de recettes, l'investisseur engage sa responsabilité financière au-delà des sommes investies et comme toute société, son fonctionnement doit être réel.

Etape 2, l'investissement doit être fait dans certains secteurs autorisés, comme la location de bateaux de plaisance ou de voitures, de production d'énergies renouvelables (à l'exclusion désormais du solaire), de remise en forme et balnéothérapie, de services informatiques, d'hôtellerie ou de restauration... Le ciblage est assez flou pour que les contestations pleuvent.

Etape 3, les conditions légales et réglementaires doivent être respectées, avec notamment des « investissements productifs neufs ». Mais là encore, ces conditions ne sont pas précises ! La députée Michèle Bonneton en donne un exemple : « Le prix normal d'une centrale photovoltaïque ne doit pas dépasser la somme de 5 350 euros hors taxes par kilowatt pour 2009 ; or ce prix a été défini rétroactivement en 2012 pour 2009 alors même qu'EDF elle-même vendait en 2009 des centrales pour un prix de 8 091 euros hors taxes par kilowatt et que l'arrêté fixant les prix n'a pas été publié. Plusieurs milliers de redressements fiscaux sont actuellement initiés. »

Evidemment, par les temps qui courent, cette défiscalisation a un effet très attractif ! Plusieurs milliers de contribuables se sont engouffrés dans cette opportunité, présentée comme économiquement rentable et fiscalement juteuse. Mais la belle brochure publicitaire d'incitation à investir s'est transformée en guêpier. Pour les uns, les opérateurs ne sont pas sérieux ; pour les autres, c'est le fisc qui ne l'est pas. Le sénateur de la Martinique Serge Larcher, lui, déplore les « clichés relayés par les médias, alors que le dispositif de défiscalisation contribue au développement économique ». Son collègue Jean Arthuis, à l'inverse, s'interroge : « Sur 100 euros de dépense fiscale, combien arrivent sur les territoires ultramarins ? Beaucoup restent entre les mains des intermédiaires. Ils ont monté des officines de défiscalisation qui sont une véritable offense à la morale. »

3/Le silence de l'Etat

Le récent rapport des députés Berger et Lefebvre, destiné à initier une réforme de la fiscalité de l'épargne estime qu'il existe « des dispositifs de défiscalisation particulièrement peu compatibles avec les principes de justice fiscale. Ainsi en va-t-il des dispositifs de réduction d'impôt en faveur des investissements outre-mer (investissements dans le logement locatif et social ainsi que dans les investissements productifs), dont le coût s'élève au total à près de 900 millions d'euros en 2012 ». « Il y a des limites à se faire tondre par un Etat qui vous demande de venir au service d'idées très généreuses ! » s'insurge Jean-Pierre Rondeau, le patron de conseils en gestion de patrimoine. Les opérateurs en défiscalisation se tournent maintenant vers un autre filon, tout nouveau, la construction de logements sociaux. « Le besoin est considérable », estime le conseiller régional Jean Crusol. Mais « avec tout cet acharnement du fisc, les investisseurs ont peur », s'inquiète Thierry Noreskal.

Reste une question : cette attitude des services fiscaux est-elle de bonne politique, alors que le taux de chômage est trois à cinq fois plus élevé outre-mer, que le PIB par habitant, indicateur de niveau de vie, est pour les quatre DOM inférieur à la moitié de celui de la métropole ? Le nombre de bénéficiaires des minima sociaux, RMI et RSA, atteint 7,6% de la population, contre 2,9% en métropole. Le revenu disponible brut par

habitant est en métropole de près du double de la moyenne des DOM. Plusieurs parlementaires, à l'instar du réunionnais Thierry Robert, ont interpellé en mars et avril derniers, par question écrite, le ministre du Budget. Pour l'instant, silence radio. Le député de gauche de La Réunion s'insurge : « L'interprétation du fisc est dommageable, dans la mesure où ces contribuables, qui ont investi pour le développement économique de la France d'outre-mer, se sentent trahis. » Contactée par *Enjeux*, l'administration fiscale n'a pas souhaité répondre. ●

JEAN-PIERRE G. Cadre infirmier hospitalier, particulier investisseur : « Le fisc me traite en fraudeur, c'est très dur psychologiquement »

« Je ne comprends pas ce qui m'est arrivé. L'Etat vient nous chercher pour mettre de l'argent dans le développement de l'économie des départements d'outre-mer ; et ensuite, le fisc vient me dire que je suis un fraudeur. C'est très dur psychologiquement. J'ai investi trois fois, à raison de 20 000 euros dans chaque opération... En 2006, c'était dans une exploitation de bateaux de pêche en Martinique. J'ai reçu la notification du fisc fin 2009, juste avant la prescription. Mon avocat a pris le dossier en main. En mars 2012, j'apprends que l'administration laisse tomber. En 2008, toujours en Martinique, j'ai investi dans une exploitation de canne à sucre. Fin 2011, encore sur le fil du rasoir, le fisc conteste. Leurs arguments ne tenant pas, le contrôleur a encore reculé sous ceux de mon avocat et abandonné ses rectifications... Mais je reçois une « notification substitutive » un peu après, c'est-à-dire qu'on me redemande de l'impôt sur le même sujet avec des motifs différents. J'ai payé ce redressement, mais j'ai bon espoir d'avoir gain de cause. En 2009, troisième opération, c'était du photovoltaïque à La Réunion. Encore une contestation de l'administration ! Mais cette fois-là, je n'ai pas pris la précaution de vérifier où je mettais les pieds. Une plainte au pénal est en cours. Ce qui est sûr, c'est que je ne mettrai plus un centime dans les DOM-TOM. Trop de soucis. »

JEAN CRUSOL Président de la commission des affaires économiques du conseil régional de la Martinique, professeur agrégé honoraire de sciences économiques : « La défiscalisation est irremplaçable pour l'économie insulaire »

« Notre économie insulaire n'est pas naturellement attractive pour les investisseurs. Les Antilles ont besoin d'incitations pour faire venir les capitaux. Dans les premiers temps, c'est vrai que le dispositif était très ouvert aux fraudes. Progressivement le législateur a rectifié. Aujourd'hui j'estime que cette défiscalisation a un impact positif indiscutable. Vu de métropole, c'est un manque à gagner pour les finances publiques. C'est ce que vous appelez à Paris les niches fiscales. L'afflux d'investissements a considérablement soutenu l'activité économique, et pas seulement dans le tourisme. Il a aussi favorisé la modernisation de l'appareil de production, notamment pour le sucre et le rhum. Résultat : dans les années 80 le déficit public était de l'ordre de 60% ; aujourd'hui on est à 40% par rapport aux recettes ; le taux de chômage était supérieur à 30%, aujourd'hui on est à 22%. Ce n'est pas politiquement correct à Paris de parler de déductions fiscales mais ces dispositifs sont pour nous irremplaçables. Je déplore la brutalité avec laquelle l'administration fiscale s'en prend, sans discernement, aux investisseurs. Que cherche-t-on ? A étouffer notre économie ? »

JEAN-PIERRE G. Cadre infirmier hospitalier, particulier investisseur : « Le fisc me traite en fraudeur, c'est très dur psychologiquement »

« Je ne comprends pas ce qui m'est arrivé. L'Etat vient nous chercher pour mettre de l'argent dans le développement de l'économie des départements d'outre-mer ; et ensuite, le fisc vient me dire que je suis un fraudeur. C'est très dur psychologiquement. J'ai investi trois fois, à raison de 20 000 euros dans chaque opération... En 2006, c'était dans une exploitation de bateaux de pêche en Martinique. J'ai reçu la notification du fisc fin 2009, juste avant la prescription. Mon avocat a pris le dossier en main. En mars 2012, j'apprends que l'administration laisse tomber. En 2008, toujours en Martinique, j'ai investi dans une exploitation de canne à sucre. Fin 2011, encore sur le fil du rasoir, le fisc conteste. Leurs arguments ne tenant pas, le contrôleur a encore reculé sous ceux de mon avocat et abandonné ses rectifications... Mais je reçois une « notification substitutive » un peu après, c'est-à-dire qu'on me redemande de l'impôt sur le même sujet avec des motifs différents. J'ai payé ce redressement, mais j'ai bon espoir d'avoir gain de cause. En 2009, troisième opération, c'était du photovoltaïque à La Réunion. Encore une contestation de l'administration ! Mais cette fois-là, je n'ai pas pris la précaution de vérifier où je mettais les pieds. Une plainte au pénal est en cours. Ce qui est sûr, c'est que je ne mettrai plus un centime dans les DOM-TOM. Trop de soucis. »

JEAN CRUSOL Président de la commission des affaires économiques du conseil régional de la Martinique, professeur agrégé honoraire de sciences économiques : « La défiscalisation est irremplaçable pour l'économie insulaire »

« Notre économie insulaire n'est pas naturellement attractive pour les investisseurs. Les Antilles ont besoin d'incitations pour faire venir les capitaux. Dans les premiers temps, c'est vrai que le dispositif était très ouvert aux fraudes. Progressivement le législateur a rectifié. Aujourd'hui j'estime que cette défiscalisation a un impact positif indiscutable. Vu de métropole, c'est un manque à gagner pour les finances publiques. C'est ce que vous appelez à Paris les niches fiscales. L'afflux d'investissements a considérablement soutenu l'activité économique, et pas seulement dans le tourisme. Il a aussi favorisé la modernisation de l'appareil de production, notamment pour le sucre et le rhum. Résultat : dans les années 80 le déficit public était de l'ordre de 60% ; aujourd'hui on est à 40% par rapport aux recettes ; le taux de chômage était supérieur à 30%, aujourd'hui on est à 22%. Ce n'est pas politiquement correct à Paris de parler de déductions fiscales mais ces dispositifs sont pour nous irremplaçables. Je déplore la brutalité avec laquelle l'administration fiscale s'en prend, sans discernement, aux investisseurs. Que cherche-t-on ? A étouffer notre économie ? »

JEAN-DENIS ERRARD